



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Date de la convocation : 31/03/2015	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 15

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, RECH Serge, CARDET Valérie, THILE Gilbert, VOINÇON Karine, PIVETTA Giani, COLLET Anne, CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth, FAPPANI Roger, FERRARESE Marc, GALLINA Gabrielle, LALMAND Laurence, SZUREK Michel, THIL Cathy, TRONET Vincent.

ABSENTS EXCUSES : BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, KOELICH Mariette, SIEDLEWSKI Marc, VACCARO Jean-Marc.

PROCURATION :

BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline à COLLET Anne
KOELICH Mariette à CARDET Valérie
SIEDLEWSKI Marc à TRONET Vincent
VACCARO Jean-Marc à CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

13-2015. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 17 février 2015.

14-2015. OBJET : Création de postes dans le tableau des emplois communaux

Mme Simoncelli et M. Ferrarèse entrent en séance à 20h05.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe, un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe, ainsi qu'un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe, pour les besoins du service.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe, permanent à temps complet (35/35^{ème}).

La création d'un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet (30/35^{ème}).

La création d'un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe, permanent à temps non complet (30/35^{ème}).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'adopter la création des postes et la modification des tableaux des emplois des filières techniques et médico-social à compter du 1^{er} mai 2015 comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	1	35/35 ^e
Technique	adjoint technique 1 ^{ère} classe	adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	2	35/35 ^e
Technique	adjoint technique 2 ^{ème} classe	adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	3	35/35 ^e
Technique	adjoint technique 2 ^{ème} classe	adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	TNC (30/35 ^e)
Technique	adjoint technique 2 ^{ème} classe	adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	TNC (20/35 ^e)
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	0	1	TNC (30/35 ^e)
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	2	TNC (30/35 ^e)
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	2	2	TNC (30/35 ^e)

15-2015. OBJET : Tarifs d'enlèvement par le service technique de dépôts sauvages de déchets

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de fixer des tarifs d'intervention pour le service technique communal concernant l'enlèvement de dépôts sauvages de déchets. Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- 1 heure de main d'œuvre : 150 € HT. Toute heure commencée sera intégralement due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Fixe les tarifs d'intervention du service technique communal à 150 € HT pour une heure d'intervention concernant l'enlèvement de dépôts sauvages de déchets. Toute heure commencée sera intégralement due.

16-2015. OBJET : Mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, des Programmes de mesures Rhin Meuse et des projets de plans de gestion des risques inondation Rhin-Meuse

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Agence de l'Eau a sollicité l'avis de l'ensemble des communes du bassin Rhin-Meuse concernant le projet de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), des programmes de mesures Rhin-Meuse et des projets de plan de gestion des risques d'inondation Rhin et Meuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable concernant le projet de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), des programmes de mesures Rhin-Meuse et des projets de plan de gestion des risques d'inondation Rhin et Meuse.

17-2015. OBJET : Extension du columbarium

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une extension du columbarium du cimetière communal. En effet, la plupart des concessions ont été attribuées et le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de disposer d'un nombre d'emplacements suffisants pour répondre à la demande.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Granimond, pour la fourniture et la pose de deux columbariums de 6 cases chacun, en granit rose, de fabrication française, pour un montant de 12 002,40 € TTC. Le financement de cette acquisition se fera dans le cadre d'une convention de gré à gré, conclue pour une durée de 2 ans, qui consiste au paiement des emplacements au fur et à mesure de leur attribution. Au terme des deux ans, la Commune paiera le solde restant des emplacements non encore concédés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve l'acquisition de deux columbariums à l'entreprise Granimond pour un montant de 12 002,40 € TTC.
Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de gré à gré avec l'entreprise Granimond pour le financement de cet achat

18-2015. OBJET : Travaux sylvicoles en forêt communale

L'Adjoint chargé de l'Environnement et du Patrimoine présente à l'assemblée le programme des travaux sylvicoles prévus pour l'année 2015. Il s'agit de travaux de maintenance et d'ouverture de cloisonnement d'exploitation pour un montant de 3 611,67 € HT (3 972,84 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve le programme des travaux sylvicoles pour 2015 pour un montant de 3 611,67 € HT.

19-2015. OBJET : Compte administratif – Budget Eau - 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, 1er Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2014 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2014	107 955,14 €
Recettes – Exercice 2014	165 322,93 €
Excédent Exercice 2014	57 367,79 €
Résultat cumulé fonctionnement années précédentes	240 123,02 €
Résultat cumulé fonctionnement 2014	297 490,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2014	8 684,75 €
Recettes – Exercice 2014	15 885,61 €
Excédent – Exercice 2014	7 200,86 €
Résultat cumulé investissement années précédentes	76 764,15 €
Résultat cumulé Investissement 2014	83 965,01 €
Résultat de clôture 2014	381 455,82€

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote avec 1 voix contre (M. Ferrarèse), 2 abstentions (Mme Simoncelli et M. Vaccaro) et 15 voix pour, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20-2015. OBJET : Compte Administratif - Budget Commune - 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2014 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2014	1 259 953,72 €
Recettes – Exercice 2014	1 297 037,68 €
Excédent Exercice 2014	37 083,96 €
Excédent cumulé fonctionnement exercices précédents	1 095 405,46 €
Part affectée à l'investissement exercice 2014	535 770,52 €
Résultat cumulé fonctionnement 2014	596 718,90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2014	939 466,94 €
Recettes – Exercice 2014	828 254,53 €
Déficit – Exercice 2014	-111 212,41 €
Résultat cumulé investissement exercices précédents	-318 770,52 €
Résultat cumulé investissement 2014	-429 982,93 €
Résultat de clôture 2014	166 735,97

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote, avec 3 abstentions (Mme Simoncelli, M.M. Ferrarèse et Vaccaro) et 15 voix pour, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

21-2015. OBJET : Comptes de gestion 2014 – Budgets Commune et Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LORENTZ Maurice, Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance avec le compte administratif :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention (M. Ferrarèse) et 18 voix pour, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

22-2015. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2014, Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 596 718,90 € Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2014	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2014	596 718,90 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2014	-429 982,93 €
RESTES A REALISER 2014 EN DEPENSES	4 300,22 €
RESTES A REALISER 2014 EN RECETTES	186 558,00 €
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	247 725,15€
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	348 993,75 €

23-2015. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2014, Statuant sur l'affectation du résultat de d'exploitation de l'année 2014, Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation cumulé de 297 490,81€, Décide, avec une abstention (M. Ferrarèse) et 18 voix pour, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2014	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2014	297 490,81€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2014	83 965,01 €
RESTES A REALISER 2014 EN DEPENSES	1 000,00 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	297 490,81€
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	83 965,01 €

24-2015. OBJET : Fixation du taux des trois impôts locaux pour 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de fixer le taux des trois impôts locaux pour l'année 2015 comme suit :

	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>
Taxe d'habitation	11,80%	11,80%
Foncier bâti	12,95%	12,95%
Foncier non bâti	63,38%	63,38%

25-2015. OBJET : Budget primitif Commune 2015

Le 1^{er} Adjoint chargé des Finances présente au Conseil Municipal le budget primitif Commune 2015 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 565 700 €	Dépenses	1 209 786,30 €
Recettes	1 565 700 €	Recettes	1 209 786,30 €

La lecture du budget primitif de 2015 de la Commune, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé avec 4 voix contre (Mmes Lalmand et Simoncelli, M.M. Ferrarèse et Vaccaro) et 15 voix pour

Le budget a été signé par tous les membres présents.

26-2015. OBJET : Budget primitif Eau 2015

Le 1^{er} Adjoint chargé des Finances expose au Conseil Municipal le budget primitif Eau 2015 :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	439 990,81€	Dépenses	348 796,32 €

Recettes 439 990,81 €

Recettes 348 796,32 €

La lecture du budget primitif de 2015 - Eau, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé avec 4 voix contre (Mmes Lalmand et Simoncelli, M.M. Ferrarèse et Vaccaro) et 15 voix pour

Le budget a été signé par tous les membres présents.

27-2015. OBJET : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de verser une subvention au CCAS, d'un montant de 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 7 500 € au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget de la Commune.

28-2015. OBJET : Informations

-Des travaux auront lieu sur l'avenue de la Liberté, entre la zone artisanale et la frontière (raboitage de la chaussée et réfection des enrobés) entre le 13 et le 16 avril 2015, avec mise en place d'une circulation alternée.

-Il était envisagé que le Syndicat de la Boler réalise une étude sur la rivière, d'Escherange à Volmerange, pour un montant de 24 000 € (12 000€ pour chaque commune), subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau. La Commune d'Escherange ne souhaitant pas participer à cette étude, celle-ci ne pourra pas être réalisée, car elle aurait dû porter sur toute la longueur de la rivière.

-Le Refuge de Bouba a ouvert et la Commune continue de travailler avec eux pour la fourrière animale.

-L'inauguration des travaux de la rue St Genest aura lieu début mai.

-Le 30 avril 2015 aura lieu une réunion des Maire des 20 communes de la Communauté de Communes concernant la gestion des mercredis pour le périscolaire.

-La Trésorerie a communiqué à la Commune la liste des impayés de factures d'eau.

-Le 31 mai 2015 aura lieu à Volmerange un spectacle financé par la C.C.C.E. dans le cadre de la saison culturelle 2015. Des associations de la Commune participeront à ce spectacle.

29-2015. OBJET : Divers

Néant

La séance est levée à 21h50.

LORENTZ Maurice

RECH Serge

CARDET Valérie

THILE Gilbert

VOINCON Karine

PIVETTA Giani

BERTOLOTI CAVALLINI Emeline

COLLET Anne

Procuration à Collet Anne

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FAPPANI Roger

FERRARESE Marc

GALLINA Gabrielle

KOELICH Marie

LALMAND Laurence

Procuration à Cardet Valérie

SIEDLEWSKI Marc

SZUREK Michel

Procuration à Tronet Marc

THIL Cathy

TRONET Vincent

VACCARO Jean-Marc

Procuration à Congiu-Simoncelli Elisabeth